



## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 11-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. e-15.1.0.1)* AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux citoyens de la Ville de La Sarre;

Que lors de la séance extraordinaire du 23 mars 2026, un avis de motion a été donné à l'égard du Règlement 11-2026, édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le projet de règlement 11-2026 a été présenté lors de cette même séance.

Que le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du Conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de ressources de la Ville, les annonces lors d'activités de financement politique ainsi que l'après-mandat.

Qu'il soit prévu que le Conseil municipal procède à l'adoption du Règlement 11-2026 lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 avril 2026 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

Que toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre ou sur le site Web de la Ville.

**DONNÉ À LA SARRE**

**CE 25 MARS 2026**

Karolane P. Paquin  
Greffière

Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la ville de La Sarre le 25 mars 2026

Karolane P. Paquin  
Greffière